



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue
le lundi 14 mars 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie
le quorum.

2011-03-044
5481

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à
l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que
l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2011-03-045
5481

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à
l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire
tenue le 14 février 2011 et une session spéciale le 22 février 2011.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des
questions.

2011-03-046
5481

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février
2011.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes :	3 694 m ³ , moyenne :	132 m ³ /jr
Les Buissons :	15 940 m ³ , moyenne :	569 m ³ /jr
Station de recherche :	01-02-11 au 02-03-11	2,5 m ³
Camping de la Rive :	non disponible	

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 15 février 2011

Incendie : aucun

Premiers répondants : aucun appel

Formation : aucune



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2011-03-047
5482

CORRESPONDANCE:

Reçue:

- * M. Denis Landry, directeur, Sécurité civile du Québec -2011-02-21- accusé réception du formulaire de réclamation concernant le dossier de la municipalité de Pointe-aux-Outardes en raison des inondations qui sont survenues du 5 au 7 décembre 2010, dans les municipalités du Québec.

Expédiée:

- * M. Richard Fournier, ville de Baie-Comeau -11-02-16- envoi de la résolution 2011-02-026 selon laquelle le conseil confirme la participation financière de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour le Transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2011, avec la ville de Baie-Comeau.
- * Mme Nathalie Fournier, Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan -11-02-18- envoi de la résolution 2011-02-029 selon laquelle le conseil accepte les prévisions budgétaires 2011 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan.
- * Mme Marie-Claude Léveillée, directrice adjointe, polyvalente Serge-Bouchard -11-02-21- envoi de la résolution numéro 2011-02-025 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don de 100 \$ pour le Gala Méritas 2011.
- * M. Gérard Asselin, député de Manicouagan -11-02-21- envoi de la résolution 2011-02-027 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emploi d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence.
- * M. Marcel Perreault, directeur, Fourrière municipale Le Chapiro - 11-02-21- envoi de la résolution 2011-02-031 selon laquelle le conseil autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec la fourrière municipale Le Chapiro.
- * M. Éric Lirette, architecte -11-02-21- envoi de la résolution 2011-02-032 selon laquelle le conseil mandate M. Lirette pour la préparation des plans et devis de la phase 1 concernant le réaménagement du centre des loisirs, soit : le bureau de surveillant, le local FADOQ et la cuisine.
- * Mme Lysanne Girard, service du soutien à la gestion, ministère des Transports -11-02-23- envoi de la résolution 2011-02-039 selon laquelle le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Bilodeau pour un montant subventionné de 7 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- * M. Yvan Lévesque, Groupe-conseil TDA -11-02-23- envoi de la résolution 2011-02-040 selon laquelle le conseil les mandate pour effectuer des plans et devis de la phase 1 pour l'aménagement de locaux au Centre des loisirs au coût de 13 809,67 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2011-03-048
5483

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 14-03-2011.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2011-03-049
5483

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306-10

Modifiant le Règlement de zonage numéro 155-91 afin de modifier une bande de protection du talus à l'érosion des berges.

ATTENDU QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes a adopté le 25 mars 1991 le Règlement de zonage numéro 155-91 et que ce règlement est entré en vigueur le 16 août 1991;

ATTENDU QU'

en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE

le ministère de la Sécurité publique a révisé la bande de protection des berges pour les secteurs PTO-4 et PTO-5;

ATTENDU QUE

la carte numéro 306-10-01 illustrant les bandes de protection des berges fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné le 13 décembre 2010;

ATTENDU QUE

le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, lors de l'assemblée régulière tenue le lundi 14 février 2011, a adopté le premier projet de règlement numéro 306A-10;

ATTENDU QU'

une séance de consultation publique portant sur le projet de règlement 306A-10 a eu lieu, lors d'une réunion spéciale le 14 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal adopte le présent règlement portant le numéro 306-10, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Preamble

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ARTICLE 2 Ajout de la carte des zones à risque d'érosion
présentant les nouvelles zones PTO-4A et PTO-5A

Le Règlement de zonage est modifié par l'ajout, à l'annexe C du Règlement de zonage numéro 155-91, d'une nouvelle carte portant le numéro 306-10-01 et intitulé « Annexe C (suite) - Carte de zonage du risque d'érosion des berges (section rue Labrie) » afin d'assurer la sécurité du publique en y soustrayant les nouvelles zones à risque de glissement de terrain, PTO-4A et PTO-5A, à la construction.

ARTICLE 3 Modification de l'article 13.6.4.1 portant sur les zones
à risque d'érosion afin d'y ajouter deux nouvelles
zones

Le tableau 2, faisant partie de l'article 13.6.4.1 du Règlement de zonage, est abrogé et remplacé, afin d'y ajouter les unités de gestion PTO-4A et PTO-5A, par le tableau suivant :

TABLEAU 2

Les zones de protection applicables aux zones à risque d'érosion et de glissement de terrain

UNITÉ DE GESTION	TYPE DE LIGNE DE RÉFÉRENCE	ZONE DE PROTECTION	
		Distance vers le cours d'eau	Distance vers l'intérieur des terres
BSL-1	Haut de falaise	Tout l'espace en bas de la ligne de haut de falaise jusqu'au cours d'eau	60 m
BSL-2	Haut de falaise	Tout l'espace en bas de la ligne de haut de falaise jusqu'au cours d'eau	65 m
BSL-8	Haut de falaise	Tout l'espace en bas de la ligne de haut de falaise jusqu'au cours d'eau	70 m
PTO-4A	Haut de falaise	Tout l'espace en bas de la ligne de haut de falaise jusqu'au cours d'eau	Tel que visible sur la carte de l'annexe C
PTO-5A	Haut de falaise	Tout l'espace en bas de la ligne de haut de falaise jusqu'au cours d'eau	Tel que visible sur la carte de l'annexe C

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



2011-03-050
5485

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports a versé une compensation de 12 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE

les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE

la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'

un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2011-03-051
5485

POLYVALENTE DES BAIES – GALA MÉRITAS 2011

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2011-03-052
5485

TAXES AQUEDUC ET ORDURES – PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT

la demande du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes d'obtenir un remboursement de taxes concernant l'aqueduc et les ordures pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'

il gère et entretient, sans frais, le bâtiment sanitaire appartenant à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter de faire un don au montant de 253 \$ concernant les services d'ordures et d'aqueduc, pour l'année 2011, au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

2011-03-053
5485

FEUILLET PAROISSIAL – IMPRIMERIE LIMOLOU INC.

CONSIDÉRANT

la contribution financière municipale à la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons;



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'espace publicitaire accordé est de 161,77 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 161,77 \$, taxes incluses.

2011-03-054
5486

REPLACEMENT FOSSE SEPTIQUE – RUE DAVID

CONSIDÉRANT QUE la fosse septique de la rue David doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation doit être adressée au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, et ce au coût de 523 \$, depuis le 1^{er} janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le Groupe conseil TDA à présenter, au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, les demandes d'autorisation requises auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs et/ou de tout autre gouvernement et/ou organisme pour la réalisation des travaux de remplacement de la fosse septique de la rue David.

Il est aussi résolu de confirmer au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux effectués avec l'autorisation accordée et ce, dans le cadre du projet de remplacement de la fosse septique de la rue David.

2011-03-055
5486

RECENSEMENT 2011 – STATISTIQUE CANADA

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement.2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes, à des fins de prestation de programmes et de services, dont nous bénéficions tous soit possible.

2011-03-056
5486

SOUTIEN FINANCIER – LES SEMENCES ÉLITE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Village de Pointe-aux-Outardes désire continuer de soutenir l'organisme à but non lucratif « Les Semences Élite du Québec » dans son plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette aide permet le maintien et la création d'emplois, l'amélioration des équipements et des serres, la maximisation du potentiel de développement du site;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà partenaire dans cet organisme à but non lucratif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que le Village de Pointe-aux-Outardes remette sa contribution de 25 000 \$, pour la troisième année consécutive, aux Semences Élite du Québec pour :



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

: ÉROSION DES BERGES
: RESSOURCES HUMAINES

2011-03-058
5488

**FORMATION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
- LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mmes Isabelle Imbeault et Chantal de Verteuil, ainsi que MM André Lepage, Patric Frigon, Julien Normand, Raymond Lavoie et François Girard, à s'inscrire à la formation de la Fédération québécoise des municipalités « Le comportement éthique » qui aura lieu le 18 juin prochain, à Chute-aux-Outardes, au coût de 91,14 \$ par inscription.

2011-03-059
5488

**CONGRÈS ANNUEL 2011 – ASSOCIATION DES CHEFS DE
SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Richard Dallaire, chef pompier, à assister au congrès 2011 de l'Association des chefs de service incendie du Québec qui aura lieu du 21 au 24 mai 2011, à Gatineau, au coût de 393,04 \$, taxes incluses.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2011-03-060
5488

MANDAT – ÉCO-GÉNIE

CONSIDÉRANT QUE

la firme Éco-Génie a déjà réalisé une partie des documents d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'impact sur le projet de stabilisation de berges;

CONSIDÉRANT QUE

la firme Éco-Génie nous propose un service de support professionnel dans le cadre de l'appel d'offres pour l'étude d'impact sur le projet de stabilisation des berges, notamment en ce qui concerne la préparation d'addendas;

CONSIDÉRANT QU'

il nous propose de réaliser ce mandat sur une base horaire de 85 \$/l'heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Éco-Génie afin de nous offrir un support professionnel pour la durée de l'appel d'offres au coût de 85 \$/l'heure.

2011-03-061
5488

**ACHAT TERRAIN – NOUVEAU PUIITS SECTEUR DE POINTE-AUX-
OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE

nous devons aménager un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable pour le secteur de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

ce puits d'eau potable et ses conduites seraient construits sur les lots 13-24-P et 13-34-P, du Rang de la Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

nous devons acquérir une parcelle de terrain de 200 pieds X 200 pieds pour la construction de ce nouveau puits d'eau potable;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE

nous devons acquérir une servitude permettant la construction et l'entretien des tuyaux nécessaires pour relier ce nouveau puits d'eau à l'usine de filtration et distribution.

CONSIDÉRANT QUE

le propriétaire de l'immeuble concerné nous offre de vendre cette parcelle de terrain et cette servitude pour un montant de 15 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de vente du propriétaire dans le but d'acquérir une parcelle de terrain de 200 pieds X 200 pieds pour la construction d'un nouveau puits d'eau et afin d'acquérir une servitude permettant la construction et l'entretien de la mise en place des tuyaux nécessaires pour relier le nouveau puits d'eau potable à l'usine de filtration et de distribution pour un montant de 15 000 \$.

2011-03-062
5489

DEMANDE DE TERRAIN – STATIONNEMENT À L'ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité veut aménager un espace de terrain qui pourrait servir de halte routière, de stationnement pour automobiles et véhicules récréatifs ainsi que de site d'exposition artisanale;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a fait une demande auprès de la MRC de Manicouagan pour acquérir à titre gratuit le terrain situé à proximité de l'intersection du chemin Principal et de la Route 138;

CONSIDÉRANT QUE

ce terrain serait constitué d'une partie des lots 46 et 47-A, Rang 4 ;

CONSIDÉRANT QUE

le terrain demandé à une superficie approximative de 150 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire louer le terrain pour un an afin que les démarches d'acquisition soient finalisées pendant ce temps.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de procéder à la location du terrain pour un an au coût de 527,78 \$, taxes incluses, ainsi que le paiement de 345,19 \$ pour la continuité du dossier d'acquisition du terrain auprès de la MRC de Manicouagan.

Il est aussi résolu de mandater Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant le bail de location et l'offre de cession à titre gratuit et à faire les paiements auprès de la MRC de Manicouagan.

2011-03-063
5489

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant pour la période du 15 mars au 9 mai 2011.

AFFAIRES NOUVELLES

2011-03-064
5489

PISTE CYCLABLE – TRAVERSE DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire aménager une piste cyclable dans le secteur de Baie-Saint-



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Ludger qui irait rejoindre le tracé de Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT QU'

il faut déterminer l'alternative la plus économique pour traverser la rivière St-Athanase Est, en tenant compte des coûts pour la piste cyclable et le transport des matériaux;

CONSIDÉRANT

l'offre de services reçue de la firme BPR.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme BPR pour réaliser les travaux suivants selon leur offre de services, soit :

- Tracé sur carte des deux (2) alternatives ;
- Description d'un concept préliminaire de passerelle;
- Identification de la solution la plus économique;
- Description des travaux pour la piste cyclable;
- Estimation préliminaire;
- Identification de la séquence des travaux;
- Identification des méthodes de transport des matériaux,

Et au coût de 14 160 \$, plus taxes.

2011-03-065
5490

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2011

CONSIDÉRANT QUE

la fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE

la fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE

la population de la municipalité de Pointe-aux-Outardes souligne cette fête, chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

la programmation locale de la fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Il est également résolu de mandater Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisirs, à présenter une demande d'aide financière auprès du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, dans le cadre de la fête nationale.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CAMP ST-PAUL

Monsieur le maire informe M. Luc Dionne que le conseil étudie présentement le dossier du Camp St-Paul et qu'il sera convoqué prochainement à une rencontre.

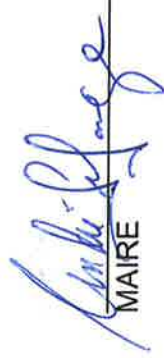
PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2011-03-066
5491

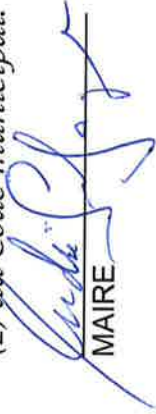
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 44.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**
